



ARRÊTÉ

PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
PLACE ARISTIDE BRIAND
À L'OCCASION DE LA FÊTE DE L'ANE
Du Jeudi 23 juillet au Lundi 27 Juillet 2026

N° : 297/2026

LE MAIRE DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et L 2212-1 à L 2212-5 ainsi que sa partie réglementaire,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8ème partie, signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté ministériel du 12 décembre 2018,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité lors des manifestations de la Fête de l'Ane.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits Place Aristide Briand et dans l'avant cour du Château (des grilles du Château au pont des douves sèches y compris les allées et contre-allées côté Pavillon de l'Horloge et musée) du Jeudi 23 juillet à 7 heures au Lundi 27 Juillet 2026 à 20 heures (sauf accès secours, services publics, officiels et personnes autorisées).

Les manèges pourront être mis en place le jeudi 23 juillet à partir de 7 h Place Aristide Briand, les Forains seront, quant à eux, installés sur le terrain de Boule Quai Barrault.

Les signalisations réglementaires seront mises en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 2 : Tout véhicule stationné en violation des prescriptions du présent arrêté sera considéré comme gênant. Les infractions seront constatées et sanctionnées conformément au Code de la route. Les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière immédiate aux frais du contrevenant.

ARTICLE 3: Ampliation du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la Commune sera adressée à :

- Madame la Chef de Service, Police Municipale de Châteauneuf-sur-Loire,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours et d'Incendie de Châteauneuf-sur-Loire,
- Monsieur le Directeur, Services Techniques de Châteauneuf-sur-Loire,
- Monsieur le Président du CLAAM, Organisateur de la manifestation,

CHARGÉS, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT À CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE, 21 JUILLET DEUX MILLE VINGT SIX.



Le Maire,

Florence GALZIN.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté
Affiché le 21 Juillet 2026.

Le Maire,

Florence GALZIN

